L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 13 OCTOBRE 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

Nouvelle-Orléans : LUNDI MATIN, 13 OCTOBRE 1845.

CANDIDATS WHIGS:
POUR GOUVERNEUR,
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
EDWARD SPARROW.

☞ Pour plusieurs nouveaux avis voir la 2de page.

Le développement que nous avons donné aux nouvelles, nous prive du plaisir de répondre aujourd'hui au Courrier. Une communication de notre correspondant est ajournée pour le même motif.

Il est un point, cependant, qui ne peut être ajourné un seul instant. Le Courrier n'a pas compris, ou bien il a fait semblant de ne pas comprendre, ce que signifiait la prière de nous indiquer le numéro de l'*Abeille* où se trouvent, suivant lui, les expressions qu'il nous prête. Nous allons donc lui parler plus catégoriquement. Nous n'avons jamais employé ces expressions. Le Courrier a porté l'accusation et il doit la prouver, ou recevoir la qualification sévère que méritent ceux qui accusent faussement.

CHRONIQUE LOCALE.

DEPLORABLE ACCIDENT.—Un jeune créole d'environ 25 ans, M. Paul Jourdan, s'est tué avant-hier soir de la façon la plus déplorable. Il était sur les derrières de la ville à tirer quelques oiseaux, lorsqu'en se baissant il fit partir les deux coups de son fusil, qui lui portèrent en plein dans le côté. Il est mort presque sur le champ.

ELECTIONS.

FLORIDE.—Le 7 courant une élection a eu lieu pour remplacer à la Chambre des Représentans au Congrès M. Levy qui a été élu dernièrement sénateur des Etats-Unis. Nous n'en connaissons pas encore le résultat définitif, mais le candidat whig a eu un avantage bien marqué dans le comté d'Escambia.

MARYLAND.—Six membres du Congrès et la Chambre des Représentans ont été élus le 1er courant. Les retours ne sont pas complets, mais ils donnent le résultat suivant qui sera sans doute peu modifié: Dans le 1er district, Chapman, Whig, est élu par une majorité de 800 à 1000 voix. Le second et le troisième ont choisi deux locofocos, Perry et Ligon; dans le 4e, Kennedy, whig, a été battu par Giles, loco, d'environ 800 voix. Cette défaite est due surtout à la scission qu'a opérée le parti "American Republican." Le 5e a élu un locofoco, Constable, et le 6e un whig, Long.

Quant à la Chambre, elle se compose jusqu'à présent de 27 whigs et de 37 locofocos; de tout côté [illegible] pas encore donné leurs retours [illegible] une petite majorité [illegible] opinion. Dans tous les cas, la Législature n'est pas douteuse, le Sénat se composant de 15 whigs et de 7 locofocos, les premiers y conserveront la prépondérance.

Le vote a été faible en général; mais le déficit a été plus considérable du côté des whigs que de celui des locofocos.

GEORGIE.—Le petit nombre de retours que nous avons reçus de cet Etat, vient du plus favorablement augurer. Les quatre comtés de Richmond, Macon, [illegible] Talbot ont donné de belles majorités à M. Crawford, candidat whig au poste de gouverneur, [illegible] pour leur ticket whig pour la Législature d'Etat.

Les Mormons.—Les [illegible] de Warsaw [illegible] le 24 [illegible]. Les habitans [illegible] par crainte des Mormons [illegible] forcés.

Dans certains comtés de l'Iowa, on se prépare à faire un mauvais parti aux Mormons. [illegible] ces derniers [illegible] montre cependant [illegible] de pareille intolérance de la part de leurs adversaires.

INDIANA.—Il y a quelques mois, un prêtre catholique de cet Etat fut [illegible] comme complice d'un [illegible] de ses coreligionnaires. [illegible] récemment [illegible] ont [illegible].

BUENOS-AYRES.

[illegible] Le navire Courier, capitaine Wolf, parti de Rio Janeiro le 28 août, a apporté des nouvelles de Buenos Ayres jusqu'au 11, et de Montevideo jusqu'au 15 du même mois. Elles sont d'une haute importance.

On se rappelle que les ministres de France et d'Angleterre n'ayant pu obtenir du gouvernement argentin qu'il retirât l'armée qui occupe le territoire de l'Uruguay, avaient quitté Buenos Ayres le 2 et le 3 pour se rendre à Montevideo. Ils y étaient le 3 au matin, et dans l'après-midi les deux escadres de France et d'Angleterre agissant de concert, s'emparèrent de la flotte argentine commandée par l'amiral Brown et composée du vaisseau Le 25 Mai, des deux bricks Belgrano [illegible] Maipu et [illegible]. Les officiers et les gens d'équipage [illegible] barques à Montevideo, mais la plus grande partie d'entre eux, y compris l'amiral Brown, furent transportés à Buenos Ayres à bord des navires à vapeur Fulton et Firebrand. Les navires argentins ont reçu des équipages, pris sur les flottes française et anglaise. Ils sont destinés à servir d'escorte aux navires qui voudraient se rendre au Parana ou l'Uruguay.

A la suite de ces événemens, les deux ministres ont déclaré [illegible] On sait que [illegible] Oribe que soutient Rosas [illegible] se trouve le gouvernement [illegible] étrangère et défendu par les deux escadres.

La retraite des deux ministres, la saisie de l'escadre argentine et le blocus de l'Uruguay n'ont pas amené une rupture complète avec le gouvernement argentin. En l'absence des ministres, les affaires sont faites par les secrétaires de légation, MM. de Mareuil et Ball.

EUROPE.

ARRIVEE DU CAMBRIA.

Le navire à vapeur Cambria, capitaine Judkins, parti de Liverpool le 19 septembre, est arrivé à Boston le 2 courant à 5 heures et demie de l'après-midi, après une traversée de 13 jours et quatre heures. Il avait à bord 95 passagers de Liverpool, en a déposé 13 et pris 11 à Halifax; il est donc arrivé à Boston avec 93. Il nous apporte des journaux de Liverpool du 19, de Londres du 18 et de Paris du 16. Nous en recevons les extraits complets et nous y puisons abondamment.

Les nouvelles relatives à la récolte en Angleterre et sur le Continent ont une véritable importance: il paraît que la récolte des céréales en Angleterre sera au-dessous de la moyenne et que les pommes de terre seront très-loin également dans la Grande-Bretagne, mais encore dans la plupart des autres contrées de l'Europe. La Belgique et la Hollande ont déjà adopté des ordonnances autorisant l'admission à un taux réduit de ces denrées de première nécessité. Les Etats-Unis auront à fournir leur bonne part dans l'importation de ces denrées. Le marché au coton de Liverpool était en très-bonne situation.

ANGLETERRE.

Le navire à vapeur Hibernia, capitaine Ryrie, parti de Boston le 1er septembre, était à Liverpool le 13 à 7 heures du matin, après une traversée de moins de douze jours, tandis que le Great-Britain qui a quitté New York le 30 août, n'arrivait en Angleterre que le 15. Décidément le Léviathan des mers doit baisser pavillon devant les modestes navires à vapeur de la Ligne Cunard.

—On était si convaincu en Angleterre que la guerre ne peut manquer d'éclater entre les Etats-Unis et le Mexique, qu'on a [illegible] un certain nombre de [illegible] pour obtenir des lettres de marque du gouvernement Mexicain. Voici ce qu'on lit dans le *Mercantile Advertiser* de Dublin:

"Les dernières nouvelles de Mexico prouvent que, malgré les dispositions du Mexique à faire la guerre aux Etats-Unis, le gouvernement n'a point les ressources nécessaires pour cette entreprise. C'est par l'émission de lettres de marque qu'il pourra sérieusement inquiéter le commerce des Etats-Unis. Nous apprenons qu'un certain nombre de bâtimens ont été envoyés au Mexique pour y être employés comme corsaires. Le Shamrock qui a été pendant plusieurs années croiseur de douane pour la station d'Irlande et qui a toujours passé pour un des plus fins voiliers de l'escadre a été [illegible] Liverpool [illegible] que, les propriétaires comptant demander pour lui des lettres de marque."

—L'excitation causée par les différends avec le Mexique, dit l'*European Times*, et l'opinion qui se prononce ici contre un arrangement pour le territoire de l'Orégon, ont décidé le gouvernement à augmenter considérablement les forces anglaises dans le Canada et dans les autres colonies de l'Amérique du Nord. Tel est du moins le bruit qui court.

—On lit dans le *Times* du 13 septembre:

"Le gouvernement vient de conclure avec la Compagnie de la navigation à vapeur de l'Océan Pacifique un arrangement pour le transport des malles sur la côte ouest de l'Amérique entre Valparaiso et Panama. C'est là un fait important, car les malles devant traverser l'isthme à Chagres, pourront être apportées régulièrement par les vaisseaux de la Compagnie royale des Indes-Occidentales, au lieu de faire le grand tour en doublant le cap Horn."

—Un grand combat à coups de poing qui excitait en Angleterre un fort vif intérêt, a eu lieu le 9 septembre entre Caunt et Bendigo. Deux cents livres sterling étaient engagées. Après quatre-vingt treize passes qui ont duré deux heures et quart, les juges du Camp ont déclaré Bendigo vainqueur; mais Caunt a protesté contre cette décision, et refusé de livrer l'enjeu.

—La reine d'Angleterre est de retour dans ses Etats. En quittant l'Allemagne, elle est venue faire une visite à son vieil ami Louis Philippe au Château d'Eu. Elle n'a passé qu'une nuit sur le sol de France. Nous donnons plus bas le récit de cette courte visite.

IRLANDE.

Les Molly-Maguires commencent à reparaître dans ce pays.

M. O'Connell a annoncé qu'il serait présent aux "Meetings-monstre" qui doivent avoir lieu durant le mois d'octobre.

Du reste le pays est assez calme en apparence; mais on craint un rude hiver.

FRANCE.

—On lit dans le *Messager*:

"L'adjudication du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, avec embranchemens de Lille sur Calais et Dunkerque, et du chemin de fer de Fampoux à Hazebrouck, a eu lieu aujourd'hui, à deux heures, au ministère des travaux publics.

"Le ministre présidait la séance. Il était assisté par le sous-secrétaire d'état de son département et par les autres membres de la commission chargée de vérifier les titres des concurrens.

"A l'ouverture de la séance, le ministre a déposé sur le bureau les billets cachetés contenant le maximum de durée de jouissance au-dessus duquel, pour chaque chemin, l'adjudication ne pouvait être tranchée; puis il a invité la compagnie admise pour le chemin de Paris en Belgique, la seule, au surplus, qui se fût présentée, et les deux compagnies admises pour le chemin de Fampoux à Hazebrouck, à déposer leurs soumissions.

"A l'heure fixée pour l'annonce de l'adjudication, le ministre a procédé à l'ouverture des soumissions en commençant par celle qui concernait le chemin de Paris en Belgique.

"Cette soumission, signée par MM. de Rothschild frères, Hottinguer et Ce, Ch. Laffitte, Blount Ce, offrait un rabais de trois ans sur le maximum de quarante-un ans, fixé par la loi, et, comme elle n'excédait pas d'ailleurs le maximum cacheté déterminé par le ministre, les soumissionnaires ont été déclarés adjudicataires de la concession du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, avec les embranchemens sur Calais et Dunkerque, sauf la réserve toutefois de l'homologation de l'adjudication par ordonnance royale.

"Pour le chemin de Fampoux à Hazebrouck, l'une des deux compagnies soumissionnaires était également représentée par MM. de Rothschild frères, Hottinguer et Ce, Ch. Laffitte et Ce, et sa soumission portait un rabais de trente-sept ans sur le maximum de soixante-quinze ans fixé par la loi.

"La seconde compagnie, représentée par MM. Félix O'Neil, marquis de Fiers et consorts, a offert un rabais de trente-sept ans quarante-neuf jours, et elle a été déclarée, en conséquence, adjudicataire du chemin de Fampoux à Hazebrouck, sauf réserve, toutefois, d'homologation de l'adjudication, par ordonnance royale."

—Au 1er janvier 1845, le total général des fabrications en espèces d'or et d'argent, selon le système décimal, s'élevait à 4 milliards 821 millions 216,861 francs, savoir: en or, 1,167,411,720 francs; en argent, 3,653,805,142 fr. Ne sont pas comprises dans ce dernier chiffre les pièces de cinq francs au type d'Hercule, fabriquées antérieurement à la loi du 28 mars 1803, pour une somme de 106,237,255 fr. La division par types donne les résultats suivans: types de Napoléon Bonaparte, 1,415,654,495 fr.; de Louis XVIII, 1,004,163,170 francs; de Charles X, 685,430,240 francs; de Louis-Philippe, 1,715,798,956 fr. Les monnaies d'or se divisent ainsi: pièces de 40 francs, 204,432,360 francs; pièces de 20 francs, 963,009,360 francs. Monnaies d'argent: 3,509,059,350 francs de pièces de 5 francs; 60,751,230 fr. de pièces de 2 fr.; 34,092,432 fr. de pièces de 1 franc; 24,882,295 francs de pièces de 50 centimes; 5,079,624 francs de pièces de 25 centimes.

De 1726 à 1815, les fabrications en monnaie de billon et de cuivre donnent un total de 73,271,875 fr., desquels il faut déduire les pièces refondues ou ayant cessé d'avoir cours pour la réduction d'un quart, d'après la loi du 5 ventôse an XII, sur les 8,143,202 fr. de pièces de deux sous frappées d'après la loi d'octobre 1793, et les 10 millions de pièces de cuivre refondues pour des canons, ensemble 20,397,673 fr. D'où il résulte que la monnaie de cuivre et de billon en circulation a été réduite à 52,877,203 fr.

—M. Lebeschu, employé supérieur de l'administration des tabacs, à qui le gouvernement avait confié l'importante mission de se rendre en Algérie, afin d'examiner jusqu'à quel point on pourrait utilement faire la culture en grand de cette fameuse plante qui rapporte aujourd'hui 100 millions à l'Etat, n'a pas seulement reconnu que le tabac pouvait être d'un excellent produit pour nos colonies africaines, mais il s'est en outre appliqué, par des études spéciales, jointes à sa longue pratique, à indiquer les espèces de tabacs qui valent mieux.

Ces espèces sont le Philippin et celle que cultive la tribu indigène d'Hadjoyda dans la plaine de la Metidja.

Du reste, M. Lebeschu a laissé aux colons un traité sur la manière d'élever, de cultiver et d'exporter le tabac.

—On lit dans le Messager, sous la date du 9 septembre:

VISITE DE LA REINE D'ANGLETERRE.

On nous écrit d'Eu, le 8:

"Ce matin, 8 septembre, à sept heures, on a signalé le yacht royal Victoria and Albert. A sept heures et demie, le roi, la famille royale, les ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique et les personnes de la suite de LL. MM. sont montés en voiture et se sont dirigés sur le Tréport, en passant par la route nouvelle que le roi a fait faire dans le parc.

"Arrivés au Tréport, le roi et sa suite sont montés dans trois canots, et sont allés rejoindre le Var, qui se trouvait en rade avec le Pluton et le Caïman.

"Le Var s'est mis en marche au devant de la reine d'Angleterre. Le Caïman et le Pluton, pavoisés et matelots sur vergues, ont salué le roi à son passage. Le temps était magnifique.

"A neuf heures moins un quart, le roi est descendu du Var, est monté dans le canot royal, et a abordé le yacht de la reine, où il est monté et où il a été reçu par la reine et par le prince Albert.

"La reine est descendue ensuite avec le roi, le prince Albert, le prince de Joinville, le prince Auguste de Cobourg-Gotha et M. Guizot dans le canot du roi.

"LL MM ont gagné la plage du Tréport, où la reine et la famille royale les attendaient avec toutes les voitures de la Cour.

"Le cortège s'est mis immédiatement en marche, et il est arrivé à Eu à neuf heures trois quarts.

"La reine d'Angleterre a visité la galerie Victoria, et s'est retirée ensuite dans ses appartemens.

"La reine a trouvé dans le cabinet qu'elle occupait lors de son précédent voyage, il y a deux ans, les portraits en pied de son père et de sa mère, qui y avaient été placés par les ordres du roi, ainsi que deux charmantes aquarelles représentant son couronnement. Le portrait du duc de Kent est de sir William Picci, peintre anglais du dernier siècle, et celui de la duchesse de Kent, de M. Winterhalter, fait en 1833. La reine a paru extrêmement touchée.

"Le déjeûner a eu lieu à dix heures et demie. Le roi avait la reine d'Angleterre à sa droite, et à sa gauche la princesse de Salerne. La reine, en face du roi, était entre le prince Albert et le prince de Salerne.

"A deux heures, LL. MM. le roi et la reine, la reine d'Angleterre et le prince Albert, Mme la princesse Adélaïde, Mme la duchesse d'Orléans, M. le comte de Paris, M. le duc de Chartres, M. le prince de Joinville, M. le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, Mme la duchesse d'Aumale, M. le prince, prince Philippe de Wurtemberg, accompagnés de MM. les ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique, et des aides de camp, officiers d'ordonnance et dames de LL. MM. et des princes et princesses, sont sortis dans six voitures pour faire une promenade dans le grand parc, en passant par le parc réservé. De là on s'est dirigé sur le Tréport, et après avoir longé les quais et fait le tour du fort, on est revenu au château par le boulevart Hélène et la grille des Fontaines. Il était alors près de cinq heures.

"Un tems magnifique a favorisé cette promenade, pendant laquelle une affluence considérable s'est portée au-devant de leurs Majestés.

"M. le prince de Joinville et Mgr. le prince Auguste de Saxe Cobourg-Gotha étaient à cheval.

"Ce soir, il y a eu spectacle dans une grande tente que le roi avait fait dresser au milieu des îles, dans le parc réservé. Cette salle était fort belle. Les artistes de l'Opéra-Comique ont joué Richard Cœur de Lion et le Nouveau Seigneur de Village.

"On annonce que la visite de S. M. la reine d'Angleterre se prolongera jusqu'à demain soir."

—Voici la liste des personnes venues au château d'Eu:

La reine;
Le prince Albert;
Lady Gainsborough, lady Canning, dames d'honneur de la reine;
Lord Aberdeen;
Lord Liverpool;
Le colonel Wild, aide de camp du prince Albert;
M. Anson, secrétaire de la reine;
Sir James Clark, médecin de la reine;
Le très-honorable lord Adolphus Fitz Clarence, amiral.

On lit dans le Journal du Havre:

"Il paraît certain que l'on ne comptait plus guère, au château d'Eu, sur une visite de la reine d'Angleterre, et que la nouvelle officielle de sa visite n'est arrivée que le 3 ou le 4 septembre, et a produit au château une assez vive sensation. Nous ignorons comment la cour s'est expliquée cette démarche, mais comme la visite d'Allemagne et l'exclusion de la diplomatie française des conférences qui ont eu lieu à Gotha, ont produit une profonde sensation et ont fait naître des craintes sérieuses sur les mesures qui pourraient avoir été adoptées, on suppose que cette visite a principalement pour but d'endormir la diplomatie française et de calmer les susceptibilités de la nation. En tous cas, c'est un fait assez singulier que le duc de Nemours est toujours absent lorsque la reine vient rendre visite au roi des Français. Il y a deux ans, lors de la visite de la reine au château d'Eu, le duc de Nemours se trouvait en Bretagne, et, cette année, il est en Espagne, au moment où la reine revient à Eu. En outre le duc de Nemours n'a pas suivi Louis-Philippe en Angleterre, lorsque le roi a rendu à S. M. britannique sa visite de politesse, et quoique le duc et la duchesse de Nemours aient été faire une visite à la cour de Londres, lors du grand bal donné pour l'anniversaire du couronnement, on persiste à dire qu'il règne un sentiment de froideur entre le prince français et la souveraine de la Grande-Bretagne."

DEPART DE LA REINE D'ANGLETERRE.

On écrit d'Eu, le 9 septembre:

"Ce matin, à 11 heures et demie, le roi et la reine des français, la reine d'Angleterre et le prince Albert, Mme la princesse Adélaïde, M. le prince de Joinville, M. le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, Mme la duchesse d'Aumale, M. le prince et Mme la Princesse de Salerne, accompagnés de MM. les ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique, des lords Aberdeen et Liverpool, de MM. les généraux Athalin, Gourgaud, d'Houdetot, d'Audenarde et Friant, de M. le marquis de Strada, de M. le marquis de Brancaccio, de MM. Vatout, Fontaine et de Cailloux, de M. le docteur Pigache, de MM. Courtois-d'Hurbal, Brabant de Cheffontaine et Dumont, officiers d'ordonnance, et des dames de la suite de LL. MM. et de LL. AA. RR., sont sortis en voiture pour faire une promenade dans la forêt.

"Le cortège a suivi la route de Saint-Pierre-en-Val et celle de Blangy, a traversé la Madeleine, le Hêtre-des-Princes, la vallée Saint-Martin, les communes d'Incheville et de Beauchamps, puis on est revenu au château par la grande route de Paris, après un trajet de cinq ou six lieues. Il était près de deux heures.

"A cinq heures quarante-cinq minutes, la reine d'Angleterre a quitté Eu.

"Le roi, la reine des Français, la reine d'Angleterre et le prince Albert, Mme la duchesse d'Orléans, M. le comte de Paris, M. le duc de Chartres, Mme la princesse Adélaïde, M. le prince de Joinville, M. le prince Auguste de Cobourg, M. le prince et Mme la princesse de Salerne et le jeune prince de Wurtemberg, accompagnés de MM. les ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique, du préfet de la Seine-Inférieure, de MM. les généraux Athalin, Gourgaud, d'Houdetot, Marbot, d'Audenarde et Friant, des personnes de la suite de la reine d'Angleterre, du marquis et de Mme la marquise de Bracaccio, de plusieurs dames, d'officiers d'ordonnance, et de personnes attachées à LL. MM. et LL. AA. RR. sont partis en calèches pour Tréport, où l'on est arrivé à six heures dix minutes.

"Le roi, la reine d'Angleterre et le prince Albert, le prince de Joinville, le prince Auguste de Cobourg, accompagnés de MM. Guizot et de Salvandy, des généraux et aides-de-camp déjà nommés, des ministres et dignitaires qui accompagnaient la reine d'Angleterre à son arrivée, se sont embarqués immédiatement sur le canot royal, pour aller rejoindre en mer le yacht Victoria-and-Albert. LL. MM. sont arrivés à bord à six heures et demie. Le roi des français y est resté plus de trois quarts d'heure; puis S. M. est revenue au Tréport, où l'attendaient la reine et les membres de la famille royale qui ne s'étaient pas embarqués.

"LL. MM. et LL. AA. RR. étaient de retour à Eu à sept heures trois quarts.

"Les adieux de la reine d'Angleterre et du prince Albert, de la reine des Français, des princes et des princesses, se sont faits publiquement au Tréport, avec des démonstrations très-affectueuses. La population qui les entourait y a pris part par ses cris de vive le roi! vive la reine d'Angleterre!

"Comme d'usage, les batteries ont fait entendre leurs salves à l'arrivée ainsi qu'au départ."

—On n'a pu encore percer les ténèbres du mystère de l'incendie du Mourillon. Le chef de la police de sûreté déclare que les forçats sont étrangers au crime. Un journal reçoit des renseignemens; mais ils ne sont pas signés, et peut-être sont-ils dûs à la vengeance [illegible]. Les forçats sont innocens du crime; mais [illegible] quels rangs chercher un coupable? Parmi les ouvriers de l'administration, ou parmi les comptables? Le journal ministériel de Toulon s'applique à justifier les comptables de tout soupçon. On disait d'abord que l'incendie avait pris sur plusieurs points à la fois; ce fait, suivant la Sentinelle, est aujourd'hui très-incertain. Ici, nous citons textuellement la Sentinelle, en faisant toutes nos réserves contre la pensée qui peut inspirer son récit:

"Tout le monde sait qu'un foyer, parfaitement arrangé, avait été trouvé dans la scierie, et que, découvert à tems, on avait empêché ainsi cet établissement de brûler et de communiquer le feu aux vaisseaux en chantier. Ce foyer était considéré comme un crime matériel, à l'évidence duquel chacun devait se rendre.

"De plus, d'autres mèches, et une entr'autres sous le chantier de la Sybille, avaient été trouvées, tant au Mourillon qu'à l'arsenal principal. Nous avons apprécié comme elles le méritaient ces prétendues trouvailles, et les ambitieuses réclames des sauveurs; mais nous n'espérions pas que notre opinion reçût une si complète satisfaction. Non seulement les mèches apportées à l'autorité, et que la justice du port a eu le bon esprit de laisser dans un coin des archives, sans leur faire l'honneur d'une mention écrite dans le cahier d'enquête, n'en sont pas; mais encore ce foyer trouvé à la scierie, dont tant de sauveurs se sont disputé la découverte, n'est qu'un mensonge imaginé par un malheureux aide contre-maître, qui n'en a recueilli pour tout fruit que l'emprisonnement. Ce malheureux sauveur a été en effet mis hier [illegible], sous mandat de dépôt.

"Mais l'histoire de ce foyer est trop sérieuse pour ne pas la faire connaître.

"Les forçats, on le sait, mettent à profit leurs heures de repos pour fabriquer de petits objets dont ils tirent ensuite le parti qu'ils peuvent. Parmi ceux attachés à l'atelier de la scierie, il s'en trouvait un qui avait été pourvu de vielle. [illegible] il s'était imaginé de fabriquer un de ces instrumens. Un bout de chandelle, sans mèche, avait été trouvé et ramassé par lui pour en graisser le bois de sa vielle. [illegible] cette couleur jaune qu'ont toutes les vielles. Le fond d'un baril goudronné avait été ramassé par un autre forçat et offert avec gracieuseté au maître de l'atelier, amateur de violon, pour en tirer la colophane; au refus de celui-ci, le fabricant de vielle l'accepta. Un troisième forçat, manquant de fil pour raccommoder ses effets, s'était amusé à tirer du chanvre de mauvais morceaux de corde, et il en avait entouré un morceau de bois, en guise de quenouille; chacun a pu voir l'usage qu'il en faisait.

"Au moment où l'incendie se déclara au grand hangar, on songea à retirer de l'atelier de la scierie les gournables qui y étaient empilés. Comme les objets que nous venons de décrire se trouvaient tout près, un aide contre-maître eut la coupable pensée de les réunir et de les arranger de manière à se donner l'avantage d'avoir trouvé un nouveau foyer d'incendie. En effet, il appela ses camarades, et chacun crut à la vérité de la découverte. Ce n'est que long-temps après, alors que les forçats rentrés au bagne furent renvoyés à leurs chantiers du Mourillon, qu'ils firent connaître à la justice ce que nous venons d'expliquer au public. Au lieu d'un foyer destiné à l'accomplissement d'un crime, il n'y avait donc sous les gournables que le fonds de boutique d'un fabricant de vielle.

"Cette circonstance, peu satisfaisante sans doute pour la justice, puisqu'elle n'amène aucune découverte des coupables, a naturellement donné matière à réfléchir. Y a-t-il eu réellement plusieurs foyers d'incendie?—On en doute. Y a-t-il plusieurs coupables ou un seul?—Ce point n'est point mieux éclairci.—Appartenaient-ils au bagne?—On le conteste, car à moins d'être l'œuvre d'un seul, le crime aurait été découvert. Les moyens de police que l'on possède ici, et les recherches faites par M. Adam, font penser à ce chef de police de sûreté que les forçats y sont étrangers.—On ne doit pas conclure de tout ceci que nous accusons la population ouvrière d'avoir fourni un incendiaire. Cette idée répugne à tout le monde, et personne, avec juste raison, n'y croit. Aucune instruction ne paraît avoir encore obtenu aucune solution.

"Une commission de chimistes et de physiciens a été désignée pour rechercher si, concentré sous un hangar, l'incendie a pu se développer au moyen des contre-courants et éclater ensuite sur divers points à la fois, comme s'il partait de divers foyers. On conçoit l'importance qu'on attache à savoir si un homme ou de nombreux complices nourrissaient les idées de destruction auxquelles permettrait de croire la trouvaille de toutes les mèches apportées par les sauveurs.

"Nous pensons donc que l'opinion publique doit ne pas se livrer à des craintes chimériques, et attendre les résultats de l'enquête, avant de s'alarmer."

—On n'a pas de données absolument rigoureuses sur le poids de la marée qui se consomme annuellement à Paris; mais il peut être évalué pour l'année 1844 à 8 millions de kilogrammes. Dans ce chiffre, la raie figure approximativement pour 1,500,000 kilogrammes, les maquereaux pour 1,300,000, les harengs pour 1,100,000, les merlans pour 1,000,000, les [illegible] ou anguilles pour 800,000; le reste se compose de carlets, soles, turbots, saumons, cabillauds, limandes, barbues, bars, mulets, aloses, etc. Le poids des crustacés et coquillages consommés à Paris est de 800 mille kilogrammes, se composant pour plus de moitié de moules; le reste est représenté par des crevettes roses et grises, par des homards, des langustes et des crabes. Les poissons arrivent par environ 4000 voitures à Paris. L'attelage de ces voitures varie de deux chevaux à cinq chevaux. Boulogne a le plus fort contingent dans les expéditions; viennent ensuite Dieppe, Berck, le Tréport, Calais, Etables, Gravelines, etc.

—La Démocratie Pacifique explique ainsi la cause du suicide de M. de Maynard, qui s'est précipité du haut des tours de Notre-Dame:

"Ce malheureux jeune homme a été mordu, il y a quelque temps par un de ses chiens qu'on a supposé enragé. Soit crainte de cette horrible maladie, soit effet de l'hydrophobie, toujours est-il que depuis cet accident, il était tellement triste qu'on ne doute pas que cette préoccupation constante ne l'ait poussé à attenter à ses jours."

—Voici un des incidents du voyage de la reine d'Angleterre à Bruhl:

Le château de Bruhl, malgré sa construction moderne, n'a pas été à l'abri de l'invasion des anciens meubles. Le royal antiquaire avait fait décorer les appartements de ses hôtes dans le style du moyen-âge, et le meuble principal de ce logis somptueux était un lit surprenant, magnifique, immense, qui n'avait pas moins de vingt-quatre pieds de large.

La reine Victoria resta stupéfaite devant ce monument.

Le roi de Prusse était enchanté de son idée.

"N'est-ce pas, dit-il, que voilà un beau lit? Je le tiens de mes ancêtres: il a appartenu à l'électeur Frédéric, surnommé la Dent-de-Fer; c'était son lit nuptial."

—"Un lit nuptial? reprit la reine Victoria avec un sourire amer: c'est plutôt là un commencement de séparation de corps."

—A cette réplique, le roi se mordit les lèvres, jugeant qu'il s'était trompé en voulant faire les choses trop *largement*.

Quant au prince Albert, restant dans l'esprit de son emploi, il ne disait rien; mais peut-être pensait-il tout bas que le moyen-âge avait du bon.

"L'académie des beaux arts a nommé hier le successeur de M. Bosio.

M. Lemaire a été élu au premier tour de scrutin; MM. les académiciens étaient au nombre de trente-un. M. Lemaire a obtenu dix-huit voix, M. Rude, dix; M. Simard, deux; M. Fayatier, une.

—L'académie des beaux-arts s'est assemblée pour adjuger le grand prix de concours d'architecture qui vient d'avoir lieu.

Voici le résultat de son jugement: 1er grand prix, à M. Félix Thomas, de Nantes, âgé de 30 ans, élève de Lebas; 2e second grand prix, à M. Pierre Trémaux, de Charny, 26 ans, élève Lebas; 2e second grand prix, à M. Charles-Auguste Lainé, de la Rochelle, âgé de 29 ans, élève Guénepin et Leclère.

L'exposition pour le concours de peinture (paysage historique) aura lieu les 17, 18 et 19, et le grand jugement de l'académie qui adjugera les prix sera prononcé le 20.

—On lit dans le Toulonais:

"Notre rade a pris tout-à-coup un aspect fort animé; l'escadre d'évolution de la Méditerranée, commandée par le contre-amiral Parseval-Deschênes, et composée des vaisseaux l'Océan, à trois ponts, portant pavillon amiral, l'Inflexible, le Marengo, le Triton, le Jemmapes, l'Alger, et de la frégate à vapeur la Descartes, est arrivée dans la soirée de samedi. Déjà nous avions ici le vaisseau le Diadème, qui s'était détaché momentanément de la division pour venir se ravitailler dans notre port.

"Il résulte de nos informations, que nous avons tout lieu de croire exactes, que les vaisseaux composant l'escadre dite d'évolution sont venus compléter quatre mois de vivres, c'est-à-dire, doubler leur approvisionnement. On ajoute que cette opération doit avoir lieu sans retard, et qu'avant la fin de la semaine l'escadre aura repris la mer.

"Quant à la mission confiée à ces forces navales, elle n'est pas positivement connue; s'il faut en croire des bruits de bord, il s'agirait d'aller faire une croisière sur les côtes d'Espagne; cela n'a rien d'invraisemblable, car la situation politique de la Péninsule, qui semble se compliquer de plus en plus, attire naturellement l'attention du gouvernement français. Il se peut aussi que le mariage de la reine Isabelle avec le fils de don Carlos ou tout autre prétendant soit résolu, et que l'on craigne de voir éclater une nouvelle insurrection."

—La cour royale de Rouen, chambre des mises en accusation, a, par arrêt du 12 septembre, déclaré M. Rosemond de Beauvallon suffisamment prévenu d'avoir, en mars 1845, commis un homicide volontaire sur la personne de M. Dujarrier, et d'avoir commis cet homicide avec préméditation. En conséquence, la cour a renvoyé M. Rosemond de Beauvallon devant la cour d'assises du département de la Seine-Inférieure pour y être jugé conformément à la loi.

Il paraît que M. de Beauvallon, que l'on prétend en ce moment en Espagne, est dans l'intention de se constituer prisonnier aussitôt que cette décision lui sera connue.

On dit que l'affaire sera jugée dans la première session du quatrième trimestre de 1845.

—Le *Moniteur* publie une note, qui a été remise au ministre de l'instruction publique, sur la situation actuelle des salles d'asile en France.

En 1837, il y avait 261 salles d'asile, dans 172 communes, recevant ensemble 29,214 enfans. En 1840 le nombre des salles d'asile s'élevait à 555, dans 352 communes, réunissant 50,986 enfans, soit une augmentation de 294 salles d'asile et de 21,471 élèves. Enfin, en 1843, il y avait 1,489 salles d'asile dans [illegible] communes, réunissant 96,192 enfans. De 1837 à 1840, 245,631 fr. ont été fournis par les communes, et 60,395 fr. par les départemens; en tout, 306,0[illegible]6 fr. De 1840 à 1843, les conseils municipaux ont voté 466,473 fr. Les conseils généraux, 184,145 fr. L'état a alloué 654,559 fr., et, enfin, des souscriptions volontaires ont produit 242,814 fr. Ainsi, pendant une période de trois ans, 1,547,[illegible] fr. ont été consacrés à la construction de nouvelles salles d'asile, aux dépenses d'entretien et aux traitemens des surveillantes. Sur ce total, 649,618 fr. ont été soumis par les communes et les départemens. C'est donc une augmentation de 343,592 fr. sur le chiffre de la période précédente.

Sur 1,489 asiles, 580 sont construits et meublés selon les prescriptions réglementaires, et 118 ne laissent presque rien à désirer; 1,349 asiles sont dirigés par des femmes, 140 seulement par des hommes; 1,433 surveillans ou surveillantes professent la religion catholique, 52 la religion protestante, 4 la religion juive. Le taux moyen du traitement dans les asiles gratuits est de 700 fr. pour les hommes et de 553 fr. pour les femmes; dans les asiles payans, le traitement fixe est de 545 fr. pour les hommes et de 335 fr. pour les femmes; l'éventuel est en moyenne de 170 fr. Sur 96,192 enfans admis, 25,926 payent une rétribution, qui s'élève, terme moyen, à 75 c. par mois dans les asiles publics et 1 fr. 13 c. dans les asiles privés.

—Les opérations des chemins de fer en Angleterre roulent aujourd'hui sur un capital énorme. D'après le *Times*, 44 compagnies nouvelles se sont formées dans le cours d'une seule année, pour des entreprises qui exigeront un capital de *neuf cent millions*. Le nombre des actions émises par elles a été de 1,486,650, et le total des primes obtenues sur ces actions est évalué à *quatre vingt dix millions*.

D'un autre côté, on compte 58 compagnies de formation toute récente, et qui devront opérer sur un capital de près de *douze cent millions*. Le nombre des actions qu'elles ont émises est de 1,413,000, et la valeur des primes déjà gagnées sur ces actions est d'environ *cent vingt millions*.

Enfin, si l'on remonte au-delà de l'année dernière, on trouve vingt-sept compagnies établies, ayant émis 9,100,000 actions, sur lesquelles la prime s'est élevée au-delà de *trois cent millions*.

De sorte qu'actuellement le nombre des actions de chemin de fer circulant sur le marché anglais, et servant d'aliment journalier à la spéculation, doit être calculé comme suit:

Pour les 27 anciennes compagnies...	9,100,000 actions
Pour les 44 compagnies formées l'année dernière...	1,486,650 —
Pour les 58 compagnies nouvelles...	1,413,000 —
Total...	11,999,650 —

Ainsi, en Angleterre, le jeu de la bourse s'exerce sur plus de *onze millions* d'actions de chemins de fer. Mais ce n'est pas tout. Ceci ne comprend que les actions des chemins de fer établis dans les trois royaumes. Il faut y ajouter tous les titres des chemins de fer français, belges, allemands, etc., etc., qui sont, tous les jours, l'objet de transactions nombreuses dans les bourses des principales villes anglaises, de Londres et de Liverpool notamment. Le *Times* évalue à vingt le nombre de ces chemins étrangers dont les actions sont journellement cotées sur le seul marché de Londres, et à 250 millions le capital que ces actions représentent.

"En traitant ce sujet, ajoute le journal anglais, nous ne pouvons nous dispenser d'appeler l'attention sur la manière dont ces actions se distribuent et sur les personnes qui les prennent en grande partie. La chambre des communes a fait imprimer la liste de tous les individus qui ont souscrit des actions dans diverses entreprises de chemins de fer pour une somme excédant 150,000 fr. Il serait superflu de démontrer l'impossibilité où se trouvent beaucoup de ces souscripteurs de remplir les engagemens qu'ils ont contractés. Le fait est évident, notoire. On y voit des femmes, des individus placés dans des situations subalternes, souscripteurs pour des sommes qui varient de 1,200,000 fr. à 15 millions. Il est clair qu'il n'y a rien de sérieux dans de pareilles transactions; que les actions ne sont souscrites que pour être transférées en temps opportun, lorsque le cours se sera élevé artificiellement, à quelque spéculateur plus confiant ou plus ignorant."

La même chose se pratique en France, et si l'on passait au crible les souscriptions qui viennent fondre sur les compagnies aussitôt qu'elles ont fait annoncer que leurs bureaux étaient ouverts pour les recevoir, on verrait que la plupart n'émanent que de joueurs, qui se trouveraient dans l'impossibilité de faire un versement, heureux encore quand ils réussissent à le faire le premier.

Le *Times* de ce qui se passe en Angleterre, à l'occasion des chemins de fer, tire cette conclusion: que lorsqu'il s'agira de verser la totalité des capitaux exigibles pour les chemins étrangers, dont les titres sont entre les mains de porteurs anglais, l'argent deviendra rare sur le marché, et qu'une crise financière sera à peu près inévitable. Il pense encore qu'indépendamment de ce qui est dû à l'étranger pour les actions souscrites, le capital engagé en Angleterre même dans les lignes nationales, est hors de proportion avec les ressources disponibles qu'il est possible d'appliquer à de pareilles affaires, et qu'alors on verra vendre les consolidés et autres valeurs où se sont faits depuis longtemps, des placemens.

C'est ce qui arrive déjà en France. On a pu remarquer que, malgré l'approche du détachement du coupon du 5 0/0, ce fonds, depuis assez longtemps, se négocie en baisse; ce sont les nécessités de la place qui en sont cause. Il faut de l'argent pour jouer; on retire l'argent qui a été sérieusement placé, on le charge sur le vaisseau de l'agiotage, et vogue la galère! N'y a-t-il pas un naufrage au bout de cette fièvre et de toutes ces imprudences?

On lit dans le Globe:

La France vient de perdre une de ses grandes illustrations, un des hommes qui ont exercé la plus haute influence sur l'esprit de notre temps.

M. Royer-Collard est mort avant-hier, 4 septembre, à dix heures du matin, dans sa propriété de Châteauvieux, près de Saint-Aignan (Loir et Cher). Il était âgé de quatre-vingt-deux ans.

Il était parti de Paris, le 19 août, dans un grand état de faiblesse, mais il avait voulu partir. Mme Royer-Collard l'avait accompagné. Le vendredi 29 août, il a été pris d'un accès de fièvre. Le dimanche 31, le docteur Andral, son gendre, Mme Andral et M. Paul Andral, son petit fils, sont partis, et se sont trouvés réunis auprès de lui le lendemain. Mercredi il a reçu les sacremens, et, le lendemain matin, il est mort plein de calme et de résignation, ayant conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment.

M. Royer-Collard avait été président de la chambre des députés; était membre de l'Académie française, et professeur de philosophie à la Faculté des lettres.

On lit dans le Journal du Havre:

Ce matin, la femme d'un ouvrier calfat, demeurant au troisième étage d'une maison de la rue de la Communauté, s'est précipitée par la croisée de sa chambre. Relevée sans connaissance par les témoins de cette horrible chute, elle a été transportée sur son lit. Un médecin, appelé sur-le-champ pour lui donner des soins, a constaté que, par un hasard extraordinaire, il n'existait aucune apparence de fracture, et que l'intégrité des membres ne laissait craindre que les suites d'une commotion violente. C'est le second fait de ce genre qui se produit dans notre ville.

On ignore les motifs qui ont porté cette malheureuse femme à l'acte de désespoir qui vient miraculeusement d'épargner ses jours.

ALGERIE.

M. le maréchal-gouverneur avait quitté l'Algérie pour rentrer en France, laissant le gouvernement par intérim au général Lamoricière.

ARMEE, POPULATION ET REVENU DE L'ALGERIE DEPUIS 1830.

On lit dans le *Moniteur algérien*:

"Il est quelque chose de plus éloquent que les paroles, que les phrases les plus habilement combinées, ce sont les faits, et, comme faits, il n'est rien d'aussi concluant que les chiffres.

"Pour répondre à certaines déclamations intéressées, il a paru utile de publier les relevés ci-après:

	Troupes.	Européens.	Revenu.
1830			
1831	17,190	3,228	1,048,479.12
1832	21,511	4,858	1,569,108.46
1833	26,[illegible]	7,812	2,237,154.33
1834	29,858	9,750	2,562,660.64
1835	29,485	11,221	2,516,581.67
1836	29,497	14,561	2,670,029.79
1837	43,147	16,770	3,706,656.64
1838	48,107	20,078	4,179,681.67
1839	50,367	25,000	4,469,670.95
1840	61,231	28,736	5,610,710.37
1841	72,000	27,727	8,850,130.40
1842	77,836	46,098	11,730,049.88
1843	80,410	58,985	15,964,485.59
1844	81,057	75,354	17,695,296.09
6 premiers mois de 1845, époque à laquelle [illegible]	85,997	85,000	9,362,129.14

"Les quinze ans écoulés peuvent se diviser en trois périodes.

"La première se compose de l'occupation sortie de la conquête: l'armée d'occupation, alors qu'aucun projet n'était bien arrêté sur l'avenir du pays, se réduisait à un chiffre moyen de 15 à 25,000 hommes; la population resta stationnaire, et les impôts ne dépassent pas 2,500,000 fr.

"Dans la seconde période, il ne s'agit plus d'occuper, mais de défendre; alors s'invente le projet d'occupation restreinte, système hors de discussion aujourd'hui, mais qui peut s'apprécier encore par des chiffres. Ainsi l'armée d'occupation s'élève jusqu'à 60 mille hommes, la population européenne n'atteint pas le chiffre de 30,000, et les impôts ne montent que de 5 et 6 millions.

"La troisième époque est celle de l'extension de la domination. Il ne s'agit plus de discuter sur le système plus ou moins étroit d'occupation: la conquête doit être générale pour être réelle. La guerre doit être loin pour qu'il soit possible au commerce et à la colonisation de s'étendre à son abri.

"Alors l'armée est portée successivement de 70,000 à 86,000; mais, par contre, la population européenne s'élève rapidement de 26,000 à 80,000, et les impôts, qui étaient de 5 millions en 1841, dépasseront 20 millions en 1845.

"Que l'on maintienne l'armée, que l'on persévère dans la consolidation de la domination générale, et l'on peut, dès à présent, au moyen du terme de la progression déjà connu, prévoir l'époque où le chiffre de la population européenne et celui des produits de l'impôt seront assez élevés pour dissiper toute appréhension sur l'avenir du pays."

—On nous assure, dit l'Algérie, qu'en l'absence de M. le maréchal Bugeaud, la question de l'Algérie a été vivement débattue en conseil des ministres, et que sans même consulter le président du conseil, ministre de la guerre, qui, en cette double qualité, avait au moins le droit d'émettre son avis, on est à peu près convenu de se partager l'Algérie, comme les lieutenans d'Alexandre se partagèrent l'empire. Mais au moins ce ne fut qu'après la mort du héros.

Voici les détails que donne l'Algérie sur ce plan de partage qu'elle considère, s'il venait à s'exécuter, comme la ruine de notre France africaine, et l'annulation des efforts et des sacrifices immenses qu'elle nous a coûtés.

"Chaque ministère interviendrait directement dans le gouvernement de la colonie. Le ministère de la guerre continuerait à pourvoir à la solde et à l'entretien des troupes, mais rien de plus. Le ministre des affaires étrangères aurait un bureau de diplomatie africaine; les finances, la justice et l'instruction publique, qui exercent déjà en Algérie leur petite souveraineté, étendraient leur domaine et s'isoleraient tout à fait de leurs spécialités.

"Le ministre de l'agriculture et du commerce, qui a en France beaucoup plus de besogne qu'il n'en peut faire, ne serait pas fâché d'avoir un autre royaume à laisser en friche. On exécute en Algérie des travaux considérables, et un chemin de fer va unir Alger à Blidah; pourquoi le ministre des travaux publics n'y aurait-il pas la libre disposition de tout ce qui concerne son département? Ce n'est pas tout encore: le ministre de l'intérieur est tellement épuisé par la curée électorale, qu'il réclame sa part des emplois et des concessions de l'Algérie pour y précipiter les hordes avides de ses électeurs et de ses députés. Quant au ministre de la marine, c'est autre chose: toutes nos colonies sont gouvernées par des amiraux, et il a de la peine à s'expliquer pourquoi l'Algérie fait exception à cette règle."

L'Algérie espère encore que toutes ces prétentions ne prévaudront pas; pour mieux en avoir raison, elle émet le vœu de la création d'un ministère des colonies, ministère spécial et duquel seulement nos possessions d'Afrique relèveraient.

ESPAGNE.

Nous savons enfin à quoi nous en tenir sur ce qui s'est passé à Madrid dans la nuit du 5 septembre. Une nouvelle tentative a eu lieu en effet; les perturbateurs, en très petit nombre, qui ont cherché à troubler l'ordre, ont été immédiatement pris ou dispersés. Le mouvement avait commencé à dix heures, à minuit, la plus complète tranquillité régnait dans les rues, et la plupart des habitans n'ont su que le lendemain, par les journaux, ce qui s'était passé la veille.

On avait, dans la journée, célébré les funérailles de Manuel Gil, fusillé, comme on sait, le 31 août, pour avoir joué une partie au chef politique dans l'émeute du 19. L'autorité savait qu'un certain nombre de ceux qui avaient assisté à la cérémonie avaient résolu de tenter le soir même un coup de main, et elle était sur ses gardes. Le rendez-vous était, pour dix heures, au Prado, le long du Retiro, dont les conjurés devaient chercher à s'emparer.

A l'heure dite, quelques groupes se réunirent au point indiqué, et un détachement du régiment de Navarre s'était présenté pour les disperser, ceux qui avaient des armes firent feu et tuèrent un sous-lieutenant appelé Jurado. La troupe fit feu à son tour et chargea à la baïonnette. Trois des émeutiers restèrent morts sur la place, et une vingtaine furent faits prisonniers. Au même moment, le chirurgien d'un régiment et la voiture du général Concha débouchèrent par les rues Alcala et de Peligros. Le chirurgien et l'un des chevaux du général furent tués sur le coup.

Les conjurés comptaient, à ce qu'il paraît, sur un capitaine du régiment de la Reine Gobernadora, que le général Mazarredo a désarmé et fait arrêter à la tête du régiment. Les prisonniers ont fait des révélations qui compromettent quelques personnes notables. Il s'agissait, dit-on, de s'emparer du parc d'artillerie, de l'état-major de la place, de l'hôtel de la douane et autres points de même importance. La vigilance de l'autorité et le petit nombre de ceux qui ont pris part au mouvement, ont réduit l'affaire à une démonstration sans importance.

La Gazette de Madrid du 7 publie un rapport adressé au ministre de l'intérieur par le chef politique, qui déclare que l'ordre a été complètement rétabli dans la nuit du 5, n'a pas cessé d'exister un seul instant.

Ce document officiel rend inexplicables les nouvelles suivantes, publiées par l'Impartial des Pyrénées dans un supplément extraordinaire:

"On nous écrit de Madrid, à la date du 7 septembre:

"Hier, à onze heures du soir, les troubles ont recommencé plus fortement que jamais. Les troupes ont tiré sur le peuple, qui de son côté a riposté; une lutte acharnée s'en est suivie; des officiers ont été tués; le peuple compte aussi des morts dans ses rangs.

"Tous les bourgeois qui ont été pris les armes à la main seront fusillés demain dans la journée.

"Le peuple a attaqué aujourd'hui l'autorité énergiquement; il a cherché à s'emparer de l'arsenal; la lutte continue encore, et je suis tellement ému que je m'arrête."

D'après la correspondance de l'Impartial, ce serait donc dans la nuit du 6 que le mouvement aurait recommencé. Or, le rapport officiel publié par la Gazette du 7 et la correspondance générale du même jour disent au contraire que tout est parfaitement tranquille. Par conséquent, à moins de supposer que le chef politique et les auteurs de toutes les correspondances arrivées aujourd'hui à Paris n'ont pas su le 7 que Madrid avait été en insurrection le 6, on peut affirmer, ou que l'Impartial a été trompé, ou bien que ce journal, qui n'en est qu'à son troisième numéro, a voulu se faire connaître en répandant une fausse nouvelle.

—On nous écrit de Madrid, le 8 septembre:

"La cour est attendue ici vers le 16 de ce mois, de retour de son voyage dans les provinces basques. Le général Narvaez doit précéder la Reine de deux jours, et arrivera à Madrid dans la journée du 12.

"L'autorité déploie la plus grande vigilance et la plus grande énergie, et on espère que son attitude imposera assez aux conspirateurs pour les faire renoncer à des tentatives qui leur ont attiré déjà d'aussi sévères répressions. Le gouvernement est fort tranquille et parfaitement informé de tout ce qui se trame. La garnison de Madrid est maintenant de 14,000 hommes et se compose des troupes d'élite. Un jeune Français, M. Mauguin, fils du député, a eu, lors de l'insurrection du 5, une fâcheuse aventure. Il se promenait paisiblement dans la rue, lorsqu'il a été saisi avec violence par des soldats et jeté en prison. Quoiqu'il n'eût pas essayé d'opposer la moindre résistance, il a été cependant très-maltraité; il a reçu plusieurs coups de crosse et deux coups de sabre sur la tête. M. Mercier, attaché de l'ambassade française, et qui est en ce moment chargé des affaires à Madrid, s'est empressé de se rendre auprès du général Cordova, gouverneur de Madrid, qui a fait mettre aussitôt M. Mauguin en liberté.

"On annonce d'une manière positive, pour demain, l'exécution d'un des individus pris les armes à la main dans la dernière émeute; il sera conduit au supplice en même temps qu'un capitaine du régiment de la Reine-mère, qui a été convaincu d'avoir, la veille de l'émeute, reçu de l'argent pour prendre part à la conspiration.

"Ces exécutions si fréquentes en Espagne répandent moins de terreur dans la population qu'elles n'excitent à la vengeance."

—La nouvelle des troubles de Madrid a décidé Marie-Christine et la reine Isabelle à revenir en toute hâte à Madrid, afin de calmer par leur présence l'irritation populaire. On sait déjà que Narvaez est tombé tout-à-fait en disgrâce auprès de la reine-mère, et que depuis long-temps les intrigues se croisent en Espagne entre Narvaez et Marie-Christine. On a répandu le bruit que la reine mère avait l'intention de nommer le baron de Meer à la place de Narvaez. Mais nous avons de la peine à croire à un semblable choix. Ce serait vouloir déterminer une explosion générale en Espagne. Tout le monde se rappelle les cruautés dont le baron de Meer s'est rendu coupable à Barcelone, et son nom seul est en exécration dans toute l'Espagne. Il est certain qu'en ce moment l'Espagne est sur le point de voir éclater une nouvelle révolution, et la nomination du baron de Meer, loin de conjurer la catastrophe, ne ferait que la précipiter.

—Les lettres de Paris, du 9, qui nous arrivent aujourd'hui, sont remplies du récit de la seconde course de taureaux, à laquelle la reine Isabelle a fait assister dimanche le duc et la duchesse de Nemours, ainsi que le duc d'Aumale. Le troisième taureau a excité l'enthousiasme universel; il a tout d'abord tué deux chevaux et renversé cinq picadores; mais un matador, le second de Montès, n'a pas moins bien travaillé; il l'a renversé d'un seul coup, et il a demandé et obtenu pour récompense que le taureau lui fût donné.

Le quatrième taureau, tout au contraire, s'est si mal conduit, qu'il a fallu que la reine consentît à ce qu'il fût livré aux chiens. Cinq boule-dogues [illegible] ont été, en effet, lâchés dans l'arène, et ils déchiraient ce malheureux animal, lorsqu'on lui a tranché les jarrets d'un coup de [illegible], et on l'a traîné hors de l'arène. Au septième et dernier taureau, il ne restait plus qu'un seul picador qui n'eût pas été mis hors de combat. Tous les autres avaient été portés à l'hôpital. Une lettre que nous avons sous les yeux rapporte ainsi une conversation [illegible] par cet incident:

"Un jeune Espagnol, qui se trouvait dans ma loge, était rouge de colère de ce qu'on ne mettait pas en pièces les [illegible] Ah! s'écria-t-il, [illegible]

—Cette lettre ajoute:

"Ce n'est qu'au troisième coup d'épée que le matador a donné le coup de grâce à ce dernier taureau. Il n'y avait pas assez d'imprécations contre lui. *Barbaro! barbaro!* criait-on; *que le taureau le tue!*

"La reine et l'infante ont assez constamment suivi toutes les phases de ce sanglant drame. S. M. n'ose détourner ses regards de ce sang qui coule, pour ne pas paraître séparer ses goûts de ceux de son peuple. Nous avons vu souvent Mme la duchesse de Nemours se cacher le visage avec son éventail.

"M. le duc de Nemours a envoyé ce soir à Montès, et au picador Charpe, ces deux favoris des amateurs, au premier une bague en diamans et au second une épingle en or, garnie d'émeraudes. Cette marque de munificence du prince envers les héros des courses a électrisé la population espagnole."

Le soir, on a donné aux hôtes royaux le spectacle d'une attaque nocturne de la citadelle. Le lendemain, les princes français sont partis pour Bayonne, laissant 12,000 réaux (3,000 fr.) pour les hôpitaux, et 36,000 réaux (9,000 fr.) pour les domestiques chargés du service de leur maison durant leur séjour.

ITALIE.

ANCÔNE, 22 août.—D'après les dernières nouvelles de la Grèce, à la date du 17, on avait craint la veille l'explosion d'un nouveau mouvement, attendu qu'il était annoncé avec une certaine assurance, et que des lettres de menaces avaient même pénétré dans le château royal. Toutes les troupes étaient consignées dans les quartiers, et des patrouilles parcouraient la ville toute la journée et la nuit. Cependant le 16 et le 17 se passèrent sans la moindre interruption de la tranquillité publique.

Le sénat se compose maintenant de quarante-sept membres, dont dix-huit seulement forment l'opposition [illegible]; on compte plusieurs voix douteuses. Le parti russe est très mécontent de la fausse démarche faite par Metaxas; on croit que sir E. Lyons est l'auteur de ce coup. Ce dernier cherche en ce moment une compensation, en faisant concevoir à M. Mussurus des appréhensions sur le grand danger qui doit résulter pour le commerce turc de la piraterie dans l'archipel. M. Coletti vient cependant de donner à cet égard des assurances. A la vérité, ces craintes n'étaient pas sans fondement: un bâtiment autrichien et un bâtiment français ont embarqué des troupes du gouvernement pour s'opposer à la piraterie dans ces parages.

Le ministre de Prusse à Athènes, M. de Werther, se propose de faire une excursion à Constantinople. (Gazette d'Augsbourg.)

SUISSE.

On lit dans une correspondance de Berne:

"Les habitans des campagnes du Canton des Grisons émigrent en foule cette année pour l'Amérique du Nord. Le conseil municipal de [illegible] a fait acheter des terres dans l'Etat de Tennessee pour y établir une partie de ces émigrans et subvenir aux frais de leur voyage."

—On sait que le gouvernement de Berne a convoqué le grand conseil du canton pour lui demander un vote de confiance. Nous avons déjà plusieurs fois eu occasion de faire remarquer que la position de ce gouvernement, et celle de M. Neuhaus, en particulier, avait singulièrement changé depuis quelques mois. Après avoir prêté aux corps francs un appui presque officiel, M. Neuhaus, effrayé du chemin qu'on lui faisait faire, s'est arrêté. Aujourd'hui il a perdu la confiance du parti sur lequel il comptait pour changer la forme du gouvernement helvétique, et il n'a pas de plus ardens adversaires que les radicaux de Berne eux-mêmes, constitués en association populaire dans le but avoué de renverser le gouvernement cantonal. C'est contre cette association qu'il cherche des forces dans le vote de confiance qu'il demande au grand conseil.

Le conseil s'est réuni le 10; la séance a commencé par la lecture d'un rapport très étendu, émané du gouvernement, et dans lequel est exposée la situation du canton. Ce rapport est une confession très franche et très complète des fautes commises par le gouvernement bernois; il était impossible d'instruire son propre procès avec plus d'impartialité; les corps francs sont condamnés, et le principe en vertu duquel ils se sont armés est déclaré subversif de tout ordre politique et social. Finalement, on demande au grand conseil de mettre fin à une situation intolérable, en promettant au gouvernement, sinon un appui sans réserve, du moins un concours efficace pour la répression de toutes les tentatives illégales. En cas de refus, le gouvernement déclare qu'il se retirera.

La discussion, entamée le 10, n'était pas encore terminée le 11 au départ du courrier. M. Neuhaus a dû se laisser dire des vérités fort dures; mais il y a toute apparence que le gouvernement aura obtenu le vote dont il a besoin.

Berne, 11 septembre.

Séance extraordinaire du grand conseil. L'assemblée est presque au complet. Sur 240 membres dont elle se compose, dix seulement, empêchés par maladie ou affaires de famille, manquent à leur poste. Le landammann Jaggi prononce le discours d'ouverture. On procède à la lecture du rapport du conseil exécutif, qui se résume en ces points principaux:

1o. La situation du canton depuis le 1er avril; 2o. l'imposante opposition dans le pays; 3o. les vices de la constitution; 4o. les actes administratifs du gouvernement dans ce moment critique; 5o. la tendance révolutionnaire populaire; 6o. et l'anarchie de la presse périodique.

Le rapport conclut, sur la demande du conseil exécutif, qu'il approuve ses actes ou qu'il lui permette de se retirer. Plusieurs membres de la minorité du conseil exécutif déclarent qu'ils ne sont pas prononcés pour un vote de confiance et qu'ils n'ont pas demandé la convocation du grand conseil dans ce sens.

L'avoyer Neuhaus prend la parole et développe les motifs qui ont engagé la majorité du conseil exécutif à convoquer le grand conseil.

Les attaques continuelles de la presse ont forcé la régence à demander si elle était digne de la confiance du peuple. Les membres mécontents du conseil exécutif trouvent maintenant le moyen d'exprimer une opinion contraire, ce qu'ils font beaucoup mieux que des articles anonymes dans les journaux. Grâce au grand conseil, toutes les opinions peuvent se manifester librement. Les feuilles ultramontaines et radicales continuent à faire une vive opposition, les débats publics feront connaître la véritable situation du pays. Enfin, les propositions faites relativement à la révision de la constitution prouveront qu'on ne veut pas rester stationnaire. Quant à la prochaine apparition du Messager du Pays, M. Neuhaus déclare qu'il était absent lors de la résolution prise à cet égard, et que la forme de publicité de cette feuille entraînera [illegible] la suppression partielle ou totale des autres journaux. Un incident a donné lieu à quelque agitation dans l'assemblée; le bruit du canon s'est fait entendre, et l'on était naturellement porté à croire à une émeute, mais on apprit aussitôt que ces détonations ne provenaient que d'exercices et de manœuvres, exécutées dans la ville par le corps des Cadets. A six heures et demie, l'assemblée s'est ajournée au lendemain.

(Observateur Suisse.)

On lit dans une correspondance du journal des Débats:

Berne, 12 septembre 1845.

Je vous ai dit quel était le jugement porté par le gouvernement de Berne sur la situation politique du canton. Je me suis d'ailleurs borné à analyser une partie du rapport qu'il a présenté au grand conseil. Quel commentaire eût pu valoir ces aveux arrachés par la vue des périls imminens qu'il n'a que trop contribué à amasser sur la Confédération!

"Il me reste à vous faire connaître la politique que dans ces circonstances critiques le gouvernement se propose de suivre, et pour laquelle il demande au conseil souverain de la république son approbation et son concours.

"Je n'ai pas besoin de dire que le gouvernement se défend de vouloir adopter une politique nouvelle; il prétend rester fidèle à lui-même, à ses principes, à ses antécédens; la politique dont il va tout à l'heure tracer le programme n'est, selon lui, que la continuation de celle qu'il n'a cessé de pratiquer. C'est tout simple. On ne peut pas vouloir qu'un gouvernement désavoue hautement et nettement son passé. Ce sont là des sacrifices d'amour-propre qu'il ne faut exiger de personne. Il est douteux au surplus que de pareils sacrifices aient une utilité véritable. L'essentiel c'est que, sans s'arrêter aux paroles, on sache à quoi s'en tenir sur le fond des choses. Or tout le monde est bien convaincu que c'est un changement complet de politique que le gouvernement bernois veut faire sanctionner par le grand conseil. Que signifie sans cela la convocation extraordinaire du premier corps de la république?

"Le gouvernement devait, avant tout, se prononcer sur le projet que poursuit le parti révolutionnaire, de faire marcher les bataillons de Berne contre Lucerne. Voici en quels termes il s'explique dans le rapport:

"L'opposition anarchique, qui s'attache à un but contraire à la Constitution, doit être sévèrement comprimée et combattue la visière haute et avec toute l'énergie possible. Son mot d'ordre dans la question vitale qui agite encore la Confédération, a été: chassons les jésuites par tous les moyens qui pourront conduire à ce but." Après l'échec des corps francs, on a envisagé comme le moyen le plus efficace d'atteindre ce but, l'emploi des bataillons bernois, que le gouvernement ferait marcher contre Lucerne. Jamais le gouvernement actuel de Berne ne donnera les mains à l'exécution de ce projet... Il ne consentira jamais à décider cette question (celle des jésuites) sans le pacte, et tout au contraire malgré le Pacte, par un acte de violence qui détruirait tous les liens fédéraux. Ce serait nous rendre coupables de la plus grossière violation de nos devoirs et du Pacte fédéral, que jamais les annales de la Confédération puissent signaler. Un pareil acte de violence serait d'ailleurs opposé à toute prudence politique; car ce ne serait pas seulement la guerre contre Lucerne, ce serait la guerre contre toute la Confédération; ce serait une violation du Pacte contre laquelle tout le reste de la Suisse, et non pas seulement les cantons de la conférence, se lèveraient en masse. Nous ne parlons pas des autres conséquences qu'elle entraînerait; il nous suffira d'exprimer notre ferme conviction qu'une pareille entreprise précipiterait inévitablement notre patrie dans l'abîme, et l'exposerait à une ruine totale!..."

"Le parti révolutionnaire s'est concentré, ainsi que je vous l'ai déjà dit, dans la société formée, il y a quelques mois, sous le nom d'association populaire, titre qu'elle ne s'arroge que par usurpation, dit le rapport, puisque l'immense majorité [illegible] citoyens. Le gouvernement [illegible]

[illegible] de légalité qu'il faut attribuer à la présence d'un grand nombre de fonctionnaires dans les rangs de l'association. Plusieurs auront sans doute reconnu la fausse position dans laquelle ils sont engagés; d'autres, par faiblesse ou par crainte des meneurs, ont pu être engagés à ne pas faire à cet égard tout ce qu'exigeait leur office dans de pareilles circonstances.... Nous déclarons, continue le rapport, notre ferme résolution d'agir ainsi qu'il appartiendra, d'abord contre les fonctionnaires qui ne se montrent pas à la hauteur des circonstances difficiles dans lesquelles notre patrie se trouve placée, et à l'avenir nous soumettrons tous les organes du gouvernement à une sévère surveillance.

"Après avoir résumé ainsi le principe de la politique qu'il se propose de suivre: le progrès par les voies légales et la compression énergique et constante de toute tendance illégale, le gouvernement conclut en demandant au grand conseil un vote de confiance:

"C'est au fond un vote de confiance que le gouvernement attend de vous. Si vous croyez devoir émettre ce vote, dans les graves conjonctures où se trouve la patrie, nous y puiserons la force nécessaire pour faire rendre de nouveau à la loi le respect qui lui est dû. Mais si vous croyez devoir rejeter la tendance politique que nous estimons dans les circonstances actuelles être la seule juste et la seule bonne, vous ne nous saurez pas mauvais gré de déposer en vos mains le pouvoir que vous nous avez confié."

"Je serai bref, Monsieur, sur cet acte décisif émané du gouvernement bernois. Il n'est pas besoin de longs discours pour en montrer toute la gravité. Encore une fois, c'est la confirmation éclatante du jugement que tous les hommes sensés ne cessent de porter sur les événemens qui se passent en Suisse depuis près d'un an; c'est la justification de la politique suivie d'un commun accord par les cabinets de l'Europe; c'est un retour décidé à l'ordre légal. Quand même le gouvernement bernois n'obtiendrait pas le vote qu'il demande, l'incident n'enlèverait pas ce caractère à la manifestation qu'il vient de faire, à la résolution qu'il vient de prendre. S'il n'obtenait pas ce vote, on ne saurait apprécier par avance les complications où le canton et par suite la Confédération elle-même pourraient être entraînés.

"Il y a deux jours que la discussion continue, et elle est plus vive, je devrais dire plus violente qu'on ne prévoyait. Les récriminations n'ont pas manqué, comme vous pouvez croire. Plusieurs chefs de corps francs, membres du grand conseil, en savaient long sur cette entreprise et sur l'assistance que le gouvernement avait cru donner. Vous n'attendez pas d'ailleurs que je rende ici cette discussion qui a duré déjà deux jours entiers. Quand je dis entiers, j'entends dans le sens littéral du mot. Les séances commencent à huit ou neuf heures du matin et se prolongent jusqu'à huit heures du soir, quand ce n'est pas jusqu'à dix heures.

"P. S.—Le grand conseil est assemblé depuis ce matin. M. Neuhaus a fait un discours qui n'a pas duré moins de deux heures un quart. Il a d'ailleurs parlé en homme qui voulait enlever le vote du grand conseil.

"Enfin la proposition du gouvernement a réuni une majorité imposante.

"Le grand conseil vient d'adopter à la majorité de 138 voix contre 44 la résolution suivante:

"Le grand conseil de la république de Berne:

"Après avoir entendu le rapport du conseil exécutif sur la situation politique actuelle du pays;

"Confiant dans le conseil exécutif, arrête:

"Sont approuvés les principes développés dans le présent rapport, tendant à suivre dans l'administration de l'Etat un progrès continu, en se maintenant dans les voies légales, et à combattre avec force toute tendance illégale."

JURY DE POLICE DE LA PAROISSE D'ORLEANS.

Séance du 10 octobre 1845.

Présents l'honorable Charles Maurian, juge de la Paroisse, et MM. Percy, Canna, [illegible], Dupaty, [illegible], Livaudais, Cruzat, [illegible], Hub et Peire. Absens, MM. Ramos et Lavabeure.

Après lecture et approbation du procès verbal de la séance précédente,

M. Percy au nom du comité des finances a présenté le rapport et résolution suivante:

Le comité des finances du jury de police de la paroisse d'Orléans, auquel avait été renvoyé le compte de la compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, [illegible] a examiné le dit compte et soumet la résolution suivante:

Résolu que la somme de dix neuf cent quarante deux piastres soixante quatorze cents, soit payée par le Trésorier de la paroisse d'Orléans, à la compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, pour solde du gaz consommé dans les salles et prisons de la paroisse [illegible] jusqu'au 1er Septembre 1845 et pour diverses réparations aux Lampes [illegible] à la même date.

Sur motion les dits rapport et résolution ont été adoptés.

Le jury ensuite a délibéré sur les pétitions pour affranchissement d'Esclaves (voyez Registre d'affranchissement).

Sur motion le jury s'est ajourné sine die.

A. CRUZAT, Secrétaire.

Liste des pétitions présentées aujourd'hui au jury de police de la paroisse d'Orléans dans sa séance du 10 Octobre 1845:

Pétition de [illegible], pour l'affranchissement des esclaves Jean et André.
Pétition de Giovanni Sacolovich, pour l'affranchissement de l'esclave Elisabeth.
Pétition de John Murray, pour l'affranchissement de l'esclave Emily et 3 enfans.
Pétition de [illegible] L. de Egana, pour l'affranchissement de l'esclave [illegible].
Pétition de [illegible], pour l'affranchissement de l'esclave [illegible].
Pétition de [illegible], pour l'affranchissement de l'esclave Louise et son enfant.
Pétition de John Cross, pour l'affranchissement de l'esclave [illegible] et enfant.
Pétition de F. Jamme, pour l'affranchissement de l'esclave Antoinette.
Pétition de Ve. Theo [illegible], pour l'affranchissement de l'esclave Marguerite, enfant.
Pétition de Cesar Blanc, pour l'affranchissement de l'esclave [illegible].
Pétition de Wm. Fitz Patrick pour l'affranchissement de l'esclave Andrew Cary.
Pétition de Wm. Duncan, ex. tes. pour l'affranchissement de l'esclave Marie-Louise.
Pétition de [illegible], pour l'affranchissement de l'esclave Caroline et son enfant.
Pétition de A. [illegible] pour l'affranchissement des esclaves Antoinette et Antoine enfans.
Pétition de [illegible], pour l'affranchissement de l'esclave Marie.
Pétition de [illegible] Florian, pour l'affranchissement de l'esclave Louise.
Pétition de Thos. Borman, pour l'affranchissement de l'esclave [illegible].
Pétition de Ve. Pierre Martinez, pour l'affranchissement de l'esclave [illegible].
Pétition de N. Sinnot, pour l'affranchissement de l'esclave Thomas Burns.
Pétition de P. [illegible], pour l'affranchissement de l'esclave François, enfant.
Pétition de Théodule Devigne, pour l'affranchissement des esclaves Marie et Ursule, enfans.
Pétition de [illegible], pour l'affranchissement des esclaves François, Claire, et leurs enfans [illegible] Richard.
Pétition de A. [illegible], pour l'affranchissement de l'esclave [illegible].
Pétition de Elizabeth [illegible], pour l'affranchissement de l'esclave [illegible] avec V. [illegible].

A. CRUZAT, Secrt.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Dimanche soir, 12 octobre 1845.

Le marché au coton était hier tranquille, mais très ferme. Les ventes se sont élevées à 1,400 balles, dont une partie de 700 balles à 7 3/4 c. Les facteurs n'offrant leur stock qu'avec beaucoup de circonspection et demandant les prix les plus élevés de nos cotes, rendent les acheteurs peu disposés à opérer. Le manque de la malle a aussi contribué à restreindre les transactions.

Ce matin, nous avons reçu les nouvelles apportées par le Cambria, qui vont jusqu'au 19 du mois dernier. Pendant la quinzaine qui a précédé son départ, la demande en coton a été active à Liverpool, les ventes se sont élevées à 76,[illegible] balles, et le marché était très ferme. Le commerce s'est amélioré dans les districts manufacturiers depuis la rentrée de la récolte de blé, qui sera sans aucun doute une récolte ordinaire.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi.		Tennessee et N. Alabama.
Inférieur...	[illegible]	
Ordin. to good ord...	[illegible]	
Middling...	[illegible]	
Good Middling...	[illegible]	
Middling Fair...	[illegible]	
Fair...	[illegible]	
Good fair...	[illegible]	
Good & fine...	[illegible]	

AVERAGE LISTS.
Good...
Common...
Prix extrêmes...

Le change était rare sur place hier, et les précédents cours sont bien soutenus. Nous cotons: Liverpool, 8 à 8 1/4 pour cent de prime; Paris, fr. 5 30 à fr. 5 35. Les traites sur New York, à 60 jours, se vendent de 2 à 2 1/4 pour cent d'escompte. Les checks 1/2 à 3/4 pour cent d'escompte.

MARCHES EUROPEENS.

Havre, 15 septembre.

Les transactions en cotons ne se sont élevées qu'à la quantité de 600 balles pendant la journée de samedi dernier.

Ce matin, il ne se fait encore peu d'affaires, et l'on cote seulement les ventes de [illegible] balles.

Les prix se maintiennent dans la même position.

Nous avons reçu hier la circulaire du marché de Liverpool de vendredi qui nous porte les ventes de 81,000 balles, sans changements dans les prix.

On était dans l'attente des nouveaux avis des Etats-Unis.

Nous apprenons ce matin, par voie de Londres, que le steamer de Boston, l'Hibernia, est arrivé samedi matin à Liverpool, mais il ne nous est parvenu encore que des nouvelles politiques; celles commerciales nous arriveront sans doute demain, par voie de Southampton.

Les affaires en toutes marchandises sont fort calmes sur notre place ce matin. Le temps est très mauvais et nuit aux transactions.

Les vents ayant changé, nous commençons à voir paraître des navires. Nous devons nous attendre à voir arriver à chaque instant les autres bâtimens en retard.

Bulletin du 16 septembre.

Nous continuons à avoir des transactions modérées en cotons. Hier, on a traité dans la journée 841 balles, ce matin, on cote les ventes de 800 balles.

Les prix sont bien tenus, mais sans changement.

Nous recevons à la fois ce matin, des avis de New York du 16 et 25 août par les pag. Sully et Sylvie de Grasse, et du 31 août par le steamer Hibernia, arrivé en Angleterre. Nous donnons plus bas les extraits des avis des divers marchés des Etats Unis; jusqu'à présent, on ne sait encore quelle influence ces nouvelles vont produire sur l'article coton.

De Liverpool, samedi, après la réception du steamer, il s'était traité sur cette place 6,000 balles, dont 3,000 en spéculation, sans variation dans les prix.

Il ne se traite encore que peu d'affaires en marchandises, on veut probablement attendre l'effet que produiront sur plusieurs articles, les arrivages qui nous parviennent en ce moment.

Ventes du mardi 16 septembre, au matin.

COTONS.—[illegible]	balles	New Orleans...	[illegible]
[illegible]	—	dito...	60
[illegible]	—	dito...	67 50
[illegible]	—	dito...	[illegible]
[illegible]	—	dito...	61
[illegible]	—	dito...	[illegible]
[illegible]	—	Mobile...	61
[illegible]	—	dito...	70 60
[illegible]	—	dito...	71
[illegible]	—	dito...	71
[illegible]	—	Georgie...	60 60
[illegible]	—	dito...	[illegible]
[illegible]	—	Guadeloupe...	75
800 balles.			

Liverpool, vendredi 19 septembre.

[illegible]

[illegible] Les Barbades ont été plus demandées à prix fermes. Dans les [illegible] balles vendues cette semaine [illegible] les spéculateurs ont pris [illegible] Etats Unis [illegible] il s'est traité 300 balles Etats Unis et 100 balles [illegible].

Voici le détail des ventes faites:

[illegible]	balles	Sea Island...	[illegible]
10	—	Stained...	[illegible]
[illegible]	—	Upland...	[illegible]
[illegible]	—	Mobile...	[illegible]
13,[illegible]	—	New Orleans...	[illegible]
[illegible]	—	Pernambuco...	[illegible]
670	—	Bahia...	[illegible]
[illegible]	—	Maranam...	[illegible]
3,000	—	Egypte...	[illegible]
10	—	Demerara et Berbice...	[illegible]
[illegible]	—	Barbades...	[illegible]
[illegible]	—	Indes-Occidentales...	[illegible]
5,000	—	Surate...	[illegible]
110	—	Madras...	[illegible]
32,[illegible]	balles ensemble.		

Les arrivages ont été de [illegible] balles Etats Unis, [illegible] du Brésil, [illegible] de l'Egypte. 3,77[illegible] balles en tout.

Liverpool, 1[illegible] septembre.

[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire [illegible], Haley, Havre, [illegible]
Navire Tom [illegible] Perkins, Reed, Cork [illegible]
Navire [illegible], New York, [illegible]
Navire [illegible], Liverpool, [illegible]
Navire [illegible], Cincinnati, Smith, Galveston, [illegible]

ARRIVES.

Navire [illegible], de Boston.
Navire [illegible], de New York.
[illegible], de Baltimore.
[illegible], de Cedar Keys.
[illegible], de Charleston.
Goel Victoria, Brown, de la Baie d'Arcansas.
Goel Argus, [illegible], de la Havane.
[illegible]

MEMORANDA.

[illegible]

DERNIERES DATES.

[illegible]

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL POUR L'AMERIQUE.

[illegible]

AVIS.—[illegible]

J. Périmaud,
TEINTURIER [illegible], 258, rue Royale, Entre St. Philippe et Dumaine, Nouvelle-Orléans,
A L'HONNEUR d'informer le public [illegible]

Journal des Journaux.
[illegible]

L'ECHO DES FEUILLETONS.
[illegible]

Louis XIV et son Siècle.
[illegible] M. DE LA PLACE, Directeur, au bureau de l'Abeille, rue de Chartres.

A VENDRE A L'AMIABLE.
LE FONDS DE LA GROCERIE [illegible] J. B. [illegible] & Co.

A VENDRE [illegible] navire New Ham[illegible] [illegible]
[illegible] LOREILHE & Co. [illegible]

Au Bazar Parisien.
[illegible] NORMANDIN prévient le public [illegible]

[illegible]